



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle de l'IGP Bœuf Charolais du Bourbonnais

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
CTP-C-IGP-BCBB-01	PC IG 308 V04	12/08/2022	Annule et remplace le plan approuvé le 29/04/2014

Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO-DEC-CONT-1

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 12 AOÛT 2022

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES

Bœuf Charolais du Bourbonnais

INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE

TABLE DES MATIERES

Introduction

A- Application

1. Les opérateurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

B- Modalités d'habilitation des opérateurs

C- Modalités d'évaluation de l'ODG

D- Mise en œuvre des contrôles

1. Répartition du contrôle interne et externe

2. Méthodes de contrôle

E- Traitement des manquements spécifiques

INTRODUCTION

Le présent document précise les modalités de contrôle du cahier des charges Boeuf Charolais du Bourbonnais bénéficiant du signe IGP de l'ODG Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de Boucherie. Certipaq a été choisi par l'ODG pour assurer le contrôle du cahier des charges de ce produit.

Le contrôle du respect du cahier des charges est organisé par le plan de contrôle constitué de :

- dispositions de contrôle communes à tous SIQO (hors AB), document disponible sur le site internet de l'INAO,
- dispositions de contrôle spécifiques développées ci-après (dans le présent document).

Le plan de contrôle précise les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, les contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG et les contrôles externes réalisés par Certipaq.

Il prévoit les modalités de délivrance de l'habilitation reconnaissant l'aptitude de l'opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges.

Le plan de contrôle prévoit les modalités de traitement des manquements et mesures associées (pouvant aller jusqu'à la suspension ou le retrait du certificat).

Tous les opérateurs ayant vocation à être inscrits dans le périmètre de certification initiale font l'objet d'une évaluation initiale par Certipaq, avec l'appui de l'ODG, en vue de leur habilitation préalablement à l'octroi de la certification par Certipaq. La certification initiale pourra être délivrée au client, dès lors qu'au moins un opérateur par catégorie nécessaire à une mise en marché du produit, aura fait l'objet d'une habilitation par Certipaq.

Lorsque toutes les conditions requises sont remplies, Certipaq délivre à l'ODG un document de certification officiel (« Certificat ») qui établit de façon claire ou permet d'identifier la portée de la certification octroyée.

Certipaq effectue les contrôles de surveillance des opérateurs tel que prévu dans le plan, dans le respect des fréquences de contrôle qui y figurent.

Certipaq assure la prise de décision de certification sur la base de toutes les informations liées aux évaluations, leur revue et toutes autres informations pertinentes.

A - APPLICATION

1. Les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques (DCS) concernent les opérateurs du cahier des charges IGP « Boeuf Charolais du Bourbonnais » dont l'organisme de défense et de gestion est l'Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de Boucherie.

Les opérateurs de la filière sont répartis dans les catégories suivantes :

- Eleveur
- Organisation de Planification et de Suivi Technique (OPST)
- Fabricant d'aliments industriel
- Fabricant d'aliments à la ferme
- Abatteur, abattoir, atelier de découpe, atelier de conditionnement

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles : 5 ans

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Eleveur	PM1	Implantation des élevages	Déclaration d'identification de l'éleveur
	PM2	Naissage : implantation des élevages	Déclaration PAC Contrat éleveur
	PM3	Origine des animaux	Demande d'habilitation
	PM4	Types raciaux autorisés	Demande d'engagement des animaux
	PM5	Mode d'élevage	Factures animaux
	PM6	Identification des animaux	Cahier d'étable
	PM7	Age maximal lors de la castration	Fiche contrôle élevage Données abattage
	PM8	Cession	Documents d'identification et de mouvement des animaux
	PM9	Durée minimale de présence de l'animal chez le dernier détenteur	Passeport bovin Plan d'alimentation Déclaration de naissance
	PM10	Alimentation	Carnet sanitaire
	PM12	Cycle d'élevage	Bon d'enlèvement
	PM13	Traitement sanitaire	Étiquettes et factures des composants achetés
	PM14	Prophylaxie, soins vétérinaire	
	PM15	Délai minimal entre l'administration du dernier traitement médicamenteux et l'abattage	Bon de livraison des aliments Enregistrements des dates d'entrée et de fin de pâturage des animaux Ordonnances
	OPST	PM24	Age d'abattage

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Fabricant d'aliments industriel	PM11	Additifs interdits	Étiquettes et factures des composants achetés Fiche technique Prémix Journaux de dosages Cahier de fabrication Fabricant certifié RCNA : Attestation de certification RCNA en cours de validité
Fabricant d'aliments à la ferme	PM11	Additifs interdits	Étiquettes et factures des composants achetés Fiche technique Prémix Cahier de fabrication
Abatteur, abattoir, atelier de découpe, atelier de conditionnement	PM4	Types raciaux autorisés	Passeport bovin Bon d'enlèvement
	PM9	Durée minimale de présence de l'animal chez le dernier détenteur	Agrément CEE Déclaration transmise à l'ODG Déclaration transmise à l'OC
	PM16	Agrément CEE	Rapport de contrôle
	PM17	Cadence	Boucle, DAB, DAUB, attestation sanitaire
	PM18	Chaîne d'abattage	Bons de livraison
	PM19	Origine des animaux	Documents d'identification des animaux
	PM20	Classes de conformation	Déclaration de mise en engraissement
	PM21	Etat d'engraissement	Fiche de contrôle et d'audit abattoir
	PM22	Poids des carcasses	Liste des éleveurs habilités
	PM23	Grille de "Notation Qualité Viande"	Ticket de pesée
	PM24	Age d'abattage	Procédure ou document décrivant la labellisation des carcasses
	PM25	Certificat de garantie	Registre de labellisation
	PM26 (Op5)	Traçabilité (Op5)	Certificat de Garantie

B - MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

Catégorie d'opérateurs	Modalités (sur site / documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Contrôle sur site lié à l'habilitation* réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : délai de réalisation (en mois)
Eleveur	Sur site	/	ODG	/
OPST	Sur site	/	OC	/
Fabricants d'aliments industriel	Sur site	/	OC	/
Fabricant d'aliments à la ferme	Sur site	/	ODG	/
Abatteur/abatoir, atelier de découpe, atelier de conditionnement	Sur site	/	OC	/

* Il s'agit du contrôle sur site avant ou après le prononcé de l'habilitation.

C - MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne : 5 ans.

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
A	Gestion des étiquetages	- Contrôle documentaire des procédures d'élaboration et validation des nouveaux étiquetages	- Contrôle documentaire des procédures d'élaboration et validation des nouveaux étiquetages (nouveaux ou refonte) - Contrôle documentaire du suivi et respect de la validation des étiquetages - Contrôle documentaire par sondage des étiquetages validés
B	Référencement des formules d'aliments	- Contrôle documentaire de la méthode de référencement des formules	- Contrôle documentaire de la méthode de référencement des formules - Contrôle documentaire de la liste des formules référencées et par sondage de la conformité des formules référencées

D - MISE EN OEUVRE DES CONTRÔLES

1. Répartition du contrôle interne et externe

Les contrôles de la filière Boeuf Charolais du Bourbonnais sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences détaillées dans le tableau ci-dessous.

La période de référence est : l'année civile.

A l'exception des élevages, le nombre de contrôle est basé sur le nombre d'opérateurs habilités au premier janvier de l'année N pour chaque catégorie d'opérateur. Pour les opérateurs habilités en cours d'année et faisant l'objet d'au moins un contrôle annuel, la fréquence de contrôle sera calculée au prorata du nombre de mois d'habilitation.

La taille de l'échantillon d'élevages à contrôler (correspondant aux 10 %) est calculée, sur la base de la moyenne du nombre d'élevages ayant livré au moins un animal sur les trois dernières années.

A l'exception des éleveurs, lorsqu'un opérateur n'a plus d'activité en IGP, il est déclaré inactif par l'OC. Dans ce cas, l'OC, en concertation avec l'ODG, peut décider de diminuer la fréquence annuelle des contrôles de suivi.

Si la période d'absence de production en IGP se prolonge plus de 12 mois, l'OC suspend l'habilitation de cet opérateur.

Le contrôle externe des éleveurs est réalisé avec un préavis de 14 jours au maximum.

Les abatteurs font chaque année l'objet d'au moins un contrôle avec un délai de prévenance de 48 heures maximum, les autres contrôles sont réalisés avec un préavis limité à 14 jours au maximum

Tous les autres opérateurs identifiés sont contrôlés avec un préavis limité à 14 jours au maximum.

A minima 10% de l'ensemble des contrôles externes doivent se faire sans préavis.

Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné	Fréquences minimales des contrôles internes	Fréquences minimales des contrôles externes
OPST	1 contrôle / an / OPST	2 contrôles / an / OPST
Fabricants d'aliments industriel ⁽¹⁾	/	1 contrôle / site de fabrication / an
Fabricants d'aliments à la ferme	1 contrôle / FAF / an	25% des FAF / an
Eleveur	1 contrôle / élevage / an	10 % des élevages / an
Abatteurs/abattoirs et atelier de découpe et de conditionnement ⁽²⁾	1 contrôle / site / an	3 contrôles / site / an

Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné	Fréquences minimales des contrôles internes	Fréquences minimales des contrôles externes
<p>(1) Pour les sites de fabrication certifiés sur la base du référentiel de certification de la nutrition animale (RCNA), le contrôle des journaux de dosage peut-être conduit selon le protocole de contrôle documentaire spécifique en vigueur validé par l'INAO.</p> <p>(2) Dans le cas de fabrication d'UVCI, et d'impossibilité à contrôler le produit sur le site, ce contrôle a lieu dans 4 points de vente / site industriel / an</p>		

2. Méthodes de contrôle

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	PM1	Implantation des élevages	/	<p>Contrôle documentaire et visuel du N° de cheptel détenteur correspondant à un numéro de commune située en zone IGP</p> <p>Contrôle documentaire et visuel de la localisation du parcellaire</p> <p><i>Déclaration d'identification de l'éleveur</i></p> <p><i>Déclaration PAC</i></p> <p><i>Contrat éleveur</i></p> <p><i>Demande d'habilitation</i></p>	<p>Conservation des Déclarations d'identification, déclaration PAC, contrat éleveur et demande d'habilitation</p>	<p>Contrôle documentaire et visuel du N° de cheptel détenteur correspondant à un numéro de commune située en zone IGP</p> <p>Contrôle documentaire et visuel de la localisation du parcellaire</p> <p><i>Déclaration d'identification de l'éleveur</i></p> <p><i>Déclaration PAC</i></p> <p><i>Contrat éleveur</i></p> <p><i>Demande d'habilitation</i></p>
Eleveur	PM2	Naissage : implantation des élevages	/	<p>Contrôle documentaire du N° de cheptel détenteur correspondant à un numéro de commune située en zone IGP</p> <p>Contrôle documentaire de la tenue du cahier d'étable et des demandes d'engagement des animaux</p> <p>Contrôle documentaire de la localisation du parcellaire</p> <p><i>Demande d'engagement des animaux</i></p> <p><i>Factures animaux</i></p> <p><i>Cahier d'étable</i></p> <p><i>Fiche contrôle élevage</i></p> <p><i>Déclaration PAC</i></p>	<p>Tenue à jour du cahier d'étable</p> <p>Tenue à jour de la demande d'engagement et transmission à l'OP de chaque demande</p> <p>Identification et enregistrement des animaux</p>	<p>Contrôle documentaire du N° de cheptel détenteur correspondant à un numéro de commune située en zone IGP</p> <p>Contrôle documentaire de la tenue du cahier d'étable et des demandes d'engagement des animaux</p> <p>Contrôle documentaire de la localisation du parcellaire</p> <p><i>Demande d'engagement des animaux</i></p> <p><i>Factures animaux</i></p> <p><i>Cahier d'étable</i></p> <p><i>Fiche contrôle élevage</i></p> <p><i>Déclaration PAC</i></p>
Eleveur	PM3	Origine des animaux	/	<p>Contrôle documentaire de la date achat des animaux /âge de naissance</p> <p>Contrôle documentaire des demandes d'engagement des animaux et cahier d'étable</p> <p><i>Demande d'engagement des animaux</i></p> <p><i>Factures animaux</i></p> <p><i>Cahier d'étable</i></p> <p><i>Données abattage</i></p> <p><i>Fiche de contrôle</i></p>	<p>Enregistrement date achat, date naissance des animaux.</p> <p>Tenue à jour du cahier d'étable</p>	<p>Contrôle documentaire de la date achat des animaux /âge de naissance</p> <p>Contrôle documentaire des demandes d'engagement des animaux et cahier d'étable</p> <p><i>Demande d'engagement des animaux</i></p> <p><i>Factures animaux</i></p> <p><i>Cahier d'étable</i></p> <p><i>Données abattage</i></p> <p><i>Fiche de contrôle</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	PM4	Types raciaux autorisés	/	Sans objet	Tenue à jour du cahier d'étable	Contrôle visuel des animaux Contrôle documentaire du cahier d'étable <i>Cahier d'étable</i> <i>Documents d'identification et de mouvement des animaux</i> <i>Passeport bovin</i>
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM4	Types raciaux autorisés	/	Sans objet	Conservation du passeport bovin /	Contrôle documentaire du passeport bovin Contrôle visuel des animaux si possible <i>Passeport bovin</i>
Eleveur	PM5	Mode d'élevage	/	Sans objet	Enregistrement du mode d'élevage	Contrôle visuel et documentaire du mode d'élevage <i>Cahier d'étable</i> <i>Plan d'alimentation</i>
Eleveur	PM6	Identification des animaux	/	Sans objet	Déclaration de naissance Identification des animaux par bouclage et enregistrement	Contrôle visuel de l'identification des animaux Contrôle documentaire des déclarations de naissance <i>Déclaration de naissance</i> <i>Cahier d'étable</i> <i>DAB</i>
Eleveur	PM7	Age maximal lors de la castration	/	Sans objet	Enregistrement des dates de naissance, de la date de castration	Contrôle documentaire de la date de castration <i>Cahier d'étable (documents d'identification et de mouvement des animaux : dates de naissance, fiche sanitaire)</i> <i>Carnet sanitaire</i> <i>Passeport bovin</i>
Eleveur	PM8	Cession	/	Sans objet	Conservation des DAB Tenue à jour du cahier d'étable	Contrôle visuel de l'identification des animaux Contrôle documentaire des DAB Contrôle documentaire du cahier d'étable <i>DAB</i> <i>Cahier d'étable</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	PM9	Durée minimale de présence de l'animal chez le dernier détenteur	/	Sans objet	Enregistrement des dates de naissance, de la date de cession ou d'arrivée du bovin, des numéros de cheptel d'exploitation de provenance ou de destination Conservation des bons d'enlèvement	Contrôle documentaire de la durée de détention de l'animal chez le dernier détenteur en cas de cession. <i>Passeport bovin</i> <i>Bon d'enlèvement</i>
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM9	Durée minimale de présence de l'animal chez le dernier détenteur	/	Sans objet	Conservation des : - Passeport bovin - Bon d'enlèvement	Contrôle documentaire de la durée de détention de l'animal chez le dernier détenteur et de la date d'abattage de l'animal <i>Passeport bovin</i> <i>Bon d'enlèvement</i>
Eleveur	PM10	Alimentation	/	Sans objet	Conservation des étiquettes	Contrôle documentaire de l'utilisation de formules référencées, de l'approvisionnement auprès d'un fabricant d'aliment habilité et du respect du plan d'alimentation <i>Étiquettes et factures des composants achetés</i> <i>Bon de livraison des aliments</i> <i>Plan d'alimentation</i> Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Fabricant d'aliments industriel	PM11	Additifs interdits	/	<p>OPERATEURS NON CERTIFIES RCNA : Contrôle documentaire le cas échéant : Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons Maîtrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits, fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots...), nettoyage et désinfection... Vérification des étiquettes (Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) Traçabilité sur l'ensemble du process Tenue à jour et conservation : - Étiquettes et factures des composants achetés - Fiche technique Prémix - Journaux de dosages - Cahier de fabrication</p> <p>Contrôle documentaire des formules théoriques</p> <p>OPERATEURS CERTIFIES RCNA Contrôle documentaire : Vérification documentaire du statut de la certification RCNA - Attestation de certification RCNA en cours de validité</p> <p>Contrôle documentaire des formules théoriques</p>	<p>Déclaration et référencement des nouvelles formules par l'ODG Enregistrement des fabrications en indiquant les matières premières, additifs et autres composants, en précisant les quantités incorporées et fabriquées</p> <p>OPERATEURS CERTIFIES RCNA Conservation de l'attestation de certification RCNA</p>	<p>OPERATEURS NON CERTIFIES RCNA : Contrôle documentaire le cas échéant : Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons Maîtrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits (tableau d'incompatibilité et rinçage), fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (interlots, substitution, ruptures, retour de lots...), nettoyage et désinfection... Vérification des étiquettes (Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) Traçabilité sur l'ensemble du process Contrôle documentaire de la transmission à l'ODG de toutes les formules commercialisées comme conformes au cahier des charges Contrôle documentaire par sondage de la composition réelle des aliments fabriqués</p> <p><i>Étiquettes et factures des composants achetés</i> <i>Fiche technique Prémix</i> <i>Journaux de dosages</i> <i>Cahier de fabrication</i></p> <p>OPERATEURS CERTIFIES RCNA : Contrôle documentaire du statut de la certification RCNA Contrôle documentaire de la transmission à l'ODG de toutes les formules commercialisées comme conformes au cahier des charges Contrôle documentaire par sondage de la composition réelle des aliments fabriqués</p> <p><i>Attestation de certification RCNA en cours de validité</i> <i>Journaux de dosages</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Fabricant d'aliments à la ferme	PM11	Additifs interdits	/	<p>OPERATEURS NON CERTIFIES RCNA ET DES FABRICANTS D'ALIMENTS A LA FERME :</p> <p>Contrôle documentaire le cas échéant :</p> <p>Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules</p> <p>Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons</p> <p>Maitrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits, fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots...), nettoyage et désinfection...</p> <p>Vérification des étiquettes (Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments)</p> <p>Traçabilité sur l'ensemble du process</p> <p>Tenue à jour et conservation :</p> <p><i>Étiquettes et factures des composants achetés</i></p> <p><i>Fiche technique Prémix</i></p> <p><i>Journaux de dosages</i></p> <p><i>Cahier de fabrication</i></p> <p>Contrôle documentaire des formules théoriques</p>	Enregistrement des fabrications en indiquant les matières premières, additifs et autres composants, en précisant les quantités incorporées et fabriquées	<p>Contrôle documentaire par sondage de la composition réelle des aliments fabriqués</p> <p><i>Étiquettes et factures des composants achetés</i></p> <p><i>Fiche technique Prémix</i></p> <p><i>Cahier de fabrication</i></p>
Eleveur	PM12	Cycle d'élevage	/	<p>Contrôle documentaire et visuel de la présence de pâtures et surfaces fourragères</p> <p><i>Déclaration PAC</i></p>	Enregistrements des dates d'entrée et de fin de pâturage des animaux, du mouvement des animaux (effectif)	<p>Contrôle visuel, selon les périodes, du cycle d'élevage et de l'enherbement de la pâture</p> <p>Contrôle documentaire des enregistrements des dates annuelles d'alternances de cycles étable-prairie des animaux</p> <p><i>Enregistrements des dates d'entrée et de fin de pâturage des animaux</i></p>
Eleveur	PM13	Traitement sanitaire	/	Sans objet	Enregistrement des traitements Vérification et conservation des ordonnances	<p>Vérification de la présence d'ordonnances</p> <p>Vérification documentaire des ordonnances et du cahier sanitaire d'élevage</p> <p><i>Ordonnances</i></p> <p><i>Cahier sanitaire d'élevage</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	PM14	Prophylaxie, soins vétérinaire	/	Sans objet	Attestation réglementaire Enregistrement des interventions vétérinaires	Contrôle documentaire de l'attestation réglementaire Contrôle documentaire du carnet de santé <i>Attestation réglementaire</i> <i>Carnet de santé</i>
Eleveur	PM15	Délai minimal entre l'administration du dernier traitement médicamenteux et l'abattage	/	Sans objet	Enregistrement des interventions médicamenteuses, des ordonnances, factures de médicaments hors prescription Contrôle documentaire avant départ des animaux	Contrôle documentaire : <i>Cahier d'étable (document de suivi sanitaire des animaux, ordonnances, factures d'achat de traitements hors prescription vétérinaire, fiches de suivi sanitaire, dates d'administration et type de médicament, documents d'identification et de mouvement des animaux, bons d'enlèvement, bons de transport, ticket de pesée)</i> <i>Carnet sanitaire</i>
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM16	Agrément CEE	/	Contrôle documentaire et visuel de la présence et du maintien de l'agrément CEE <i>Agrément CEE</i>	-Conservation de l'agrément CEE	Contrôle documentaire et visuelle de la présence et du maintien de l'agrément CEE <i>Agrément CEE</i>
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM17	Cadence	/	Vérification de la capacité abattoir : contrôle visuel et documentaire nombre de bovins abattus pendant 1heure et contrôle documentaire à partir du planning d'abattage <i>Déclaration transmise à l'ODG</i> <i>Déclaration transmise à l'OC</i> <i>Rapport de contrôle</i>	Enregistrement des heures d'abattage	Vérification de la capacité abattoir : contrôle visuel et documentaire du nombre de bovins abattus pendant 1heure et contrôle documentaire à partir du planning d'abattage <i>Déclaration transmise à l'ODG</i> <i>Déclaration transmise à l'OC</i> <i>Rapport de contrôle</i>
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM18	Chaîne d'abattage	/	Contrôle visuel de la chaîne d'abattage	/	Contrôle visuel de la chaîne d'abattage

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir/ atelier de découpe et de conditionnement	PM19	Origine des animaux	/	Sans objet	Conservation des listes des éleveurs habilités, boucle, DAB, DAUB, attestation sanitaire, bons de livraison, documents d'identification des animaux et déclaration de mise en engraissement Tenue à jour des fiches de contrôle et d'audit abattoir	Vérification que les animaux proviennent d'éleveurs habilités <i>Boucle, DAB, DAUB, attestation sanitaire Bons de livraison Documents d'identification des animaux Déclaration de mise en engraissement Fiche de contrôle et d'audit abattoir Liste des éleveurs habilités</i>
Abatteur/abattoir/ atelier de découpe et de conditionnement	PM20	Classes de conformation	/	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Tenue à jour du registre de labellisation	Contrôle visuel sur site de fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire du ticket de pesée Contrôle visuel des carcasses labellisées et documentaire du registre de labellisation Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification
Abatteur/abattoir/ atelier de découpe et de conditionnement	PM21	Etat d'engraissement	/	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Tenue à jour du registre de labellisation	Contrôle visuel sur site de fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire du ticket de pesée Contrôle visuel des carcasses labellisées et documentaire du registre de labellisation Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM22	Poids des carcasses	/	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Tenue à jour du registre de labellisation	Contrôle visuel sur site de fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire du ticket de pesée Contrôle visuel des carcasses labellisées et documentaire du registre de labellisation Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM23	Grille de "Notation Qualité Viande"	/	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Tenue à jour du registre de labellisation	Contrôle visuel sur site de fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire du ticket de pesée Contrôle visuel des carcasses labellisées et documentaire du registre de labellisation Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM24	Age d'abattage	/	Sans objet	Tenue à jour et conservation des passeports bovins et bon d'enlèvement	Contrôle documentaire de l'âge des animaux sélectionnés <i>Passeport bovin</i> <i>Bon d'enlèvement</i>
OPST	PM24	Age d'abattage	/	Contrôle documentaire des dispositions prévues <i>Passeport bovin</i> <i>Tickets de pesée</i>	Vérification de la conformité des animaux présentés à la labellisation Conservation des déclarations de mise en engraissement	Contrôle documentaire de l'âge des animaux <i>Passeport bovin</i> <i>Ticket de pesée</i>
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM25	Certificat de garantie	/	Contrôle documentaire du Certificat de Garantie prévu	Edition du Certificat de Garantie	Contrôle documentaire du Certificat de Garantie émis et de sa complétude
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM26 (Op5)	Traçabilité (Op5)	/	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO

E - TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Manquements opérateurs :

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence	Réurrence
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	PM1	Implantation des élevages	Zone de production hors zone IGP	Habilitation	Non	Refus d'habilitation	/	/	/
Eleveur	PM1	Implantation des élevages	Zone de production hors zone IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	PM2	Naissage : implantation des élevages	Zone de production hors zone IGP	Habilitation	Non	Refus d'habilitation	/	/	/
Eleveur	PM2	Naissage : implantation des élevages	Zone de production hors zone IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	PM3	Origine des animaux	Animaux élevés ou engraisés hors zone IGP	Habilitation	Non	Refus d'habilitation	/	/	/
Eleveur	PM3	Origine des animaux	Animaux élevés ou engraisés hors zone IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	PM4	Types raciaux autorisés	Aucun animal de type racial conforme	Suivi	Non	Retrait d'habilitation	/	/	/
Abatteur/abattoir/ atelier de découpe et de conditionnement	PM4	Types raciaux autorisés	Animal de race non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	PM5	Mode d'élevage	Mode d'élevage non conforme	Suivi	Oui	/	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	PM6	Identification des animaux	Défaut d'identification des animaux	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Eleveur	PM7	Age maximal lors de la castration	Castration après un an d'âge	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réccurrence	Réccurrence
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	PM8	Cession	Labellisation d'un animal dont la durée minimale de présence chez le dernier détenteur est non respectée	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Eleveur	PM9	Durée minimale de présence de l'animal chez le dernier détenteur	Labellisation d'un animal dont la durée minimale de présence chez le dernier détenteur est non respectée	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM9	Durée minimale de présence de l'animal chez le dernier détenteur	Labellisation d'un animal dont la durée minimale de présence chez le dernier détenteur est non respectée	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Eleveur	PM10	Alimentation	Nature des aliments non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire documentaire	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Fabricant d'aliments industriel	PM11	Additifs interdits	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	/
Fabricant d'aliments industriel	PM11	Additifs interdits	Aliment complémentaire avec un additif non autorisé	Suivi	Oui	Déréférencement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréférencement de l'aliment + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Déréférencement de l'aliment + Retrait d'habilitation
Fabricant d'aliments à la ferme	PM11	Additifs interdits	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	/
Fabricant d'aliments à la ferme	PM11	Additifs interdits	Utilisation d'aliment complémentaire avec un additif non autorisé	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	PM12	Cycle d'élevage	Absence de prairie	Habilitation	Non	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	/

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réccurrence	Réccurrence
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	PM12	Cycle d'élevage	Non-respect de l'alternance	Suivi	Oui	/	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	PM13	Traitement sanitaire	Non-respect des conditions de traitements autorisés	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	PM14	Prophylaxie, soins vétérinaire	Non-respect des conditions de traitements autorisés	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	PM15	Délai minimal entre l'administration du dernier traitement médicamenteux et l'abattage	Délai minimum non respecté	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM16	Agrément CEE	Absence d'agrément CEE	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM16	Agrément CEE	Absence d'agrément CEE	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Retrait d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM17	Cadence	Cadence non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM17	Cadence	Cadence non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réccurrence	Réccurrence
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM18	Chaîne d'abattage	Chaîne d'abattage non confortable et non vaste	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM18	Chaîne d'abattage	Chaîne d'abattage non confortable et non vaste	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM19	Origine des animaux	Animaux provenant d'éleveurs non habilités pour l'IGP Charolais du Bourbonnais	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM20	Classes de conformation	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents en charge de la labellisation	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM20	Classes de conformation	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents en charge de la labellisation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM20	Classes de conformation	Conformation non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les gros bovins concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM21	Etat d'engraissement	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents en charge de la labellisation	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM21	Etat d'engraissement	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents en charge de la labellisation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réccurrence	Réccurrence
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM21	Etat d'engraissement	Etat d'engraissement non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les gros bovins concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM22	Poids des carcasses	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM22	Poids des carcasses	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents en charge de la labellisation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM22	Poids des carcasses	Poids minimum des carcasses non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les gros bovins concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM23	Grille de "Notation Qualité Viande"	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM23	Grille de "Notation Qualité Viande"	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents en charge de la labellisation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM23	Grille de "Notation Qualité Viande"	Grille de "Notation Qualité Viande" non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les gros bovins concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM24	Age d'abattage	Âge d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence	Réurrence
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
OPST	PM24	Age d'abattage	Dispositions prévues non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
OPST	PM24	Age d'abattage	Présentation à la labellisation d'animaux d'âge non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM25	Certificat de garantie	Modalités d'émission et/ou certificat de garantie prévu non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM25	Certificat de garantie	Délivrance du certificat de garantie pour des carcasses non labellisables	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	PM26 (Op5)	Traçabilité (Op5)	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO	Cf. Op5 des DCC Tous SIQO
Tous opérateurs	Tous PM concernés	Tous PM concernés	Absence ou non pertinence des procédures de l'opérateur	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Tous opérateurs	Tous PM concernés	Tous PM concernés	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Manquements ODG :

Numéro	Thématique	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Réurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
A	Gestion des étiquetages	Non prise en compte de la gestion des étiquetages dans le système documentaire de l'ODG	Initial	Oui	/	Au plus tard lors de la première évaluation de suivi	/	/
A	Gestion des étiquetages	Défaut de gestion des étiquetages	Suivi	Oui	/	Au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Avertissement (Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG)	Evaluation supplémentaire (Lors de l'évaluation supplémentaire)
B	Référencement des formules d'aliments	Absence de méthode de référencement des formules Absence de liste recensant les formules référencées Formule référencée non conforme	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
B	Référencement des formules d'aliments	Absence de méthode de référencement des formules Absence de liste recensant les formules référencées	Suivi	Oui	/	Evaluation documentaire supplémentaire	Suspension de certificat (Evaluation supplémentaire)	Retrait de certificat
B	Référencement des formules d'aliments	Formule référencée non conforme	Suivi	Oui	Retrait de l'aliment	Evaluation documentaire supplémentaire	Suspension de certificat (Evaluation supplémentaire)	Retrait de certificat